

Politique relative à l'appréciation du rendement et du développement professionnel

La Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais mettra en place sous peu sa nouvelle politique d'appréciation du rendement et du développement professionnel. Nous avons rencontré les dirigeants de la commission scolaire à ce sujet afin de nous assurer que cette politique ne nous cause pas préjudice.

Pour la direction générale, le message a été clair :

« Ça ne changera rien pour le personnel enseignant à part le fait que cet outil servira à valoriser notamment la profession enseignante. »

Pour nous, le message a aussi été clair :

Cette politique ne doit pas servir pour nous évaluer, ni porter atteinte à notre autonomie professionnelle.

La loi sur l'Instruction publique et notre convention collective auront toujours pré-séance sur quelconque politique. Si vous croyez que la politique vient enfreindre vos droits, nous vous demandons de communiquer avec nous.

Marie-Claude Lajeunesse

Vice présidente

Daniel Boisjoli

Président